



LES NORMES BELGES d'exposition (20,6 volts par mètre) sont insuffisantes, estime la communauté scientifique, même si 80 % des antennes ne dépassent pas 3 V/m dans les faits. PHOTO R. MILUTIN.

Santé / Un nouveau site dédié aux études sur l'impact des antennes-relais GSM

Signaux d'alarme pour les mobiles

SOMMES-NOUS les cobayes de la téléphonie mobile ?
Les études sur les risques avérés se multiplient.

Les micro-ondes pulsées peuvent nuire à la santé. » Qui sait si d'ici quelques années les vendeurs de portables ne se verront pas imposer d'apposer cet avertissement sur les GSM. Avec, à la clef, des images de tumeurs au cerveau en guise d'image d'alerte réjouissante.

En tout état de cause, l'impact des antennes de stations relais de mobilophonie, vecteurs du bain électromagnétique dans lequel nous nous baignons en permanence, a fait l'objet ces deux dernières années d'une série d'études « indépendantes » des plus préoccupantes pour la santé humaine.

Nous sommes à mille lieues des résultats globalement négatifs et du discours rassurant des études opposées par les opérateurs.

« Il n'est pas inintéressant de remarquer l'influence potentielle de la source de financement sur les résultats, comme le démontre pour la première fois l'étude Huss qui vient de sortir sur le sujet », expose Jean-Luc Guilmot, administrateur de l'association Teslabel. Sensible à ces questions, ce bioingénieur vient de passer six mois à éprouver 300 études sur cet épineux problème. La substantifique moelle de cet imposant travail est accessible sur un nouveau site dont le parti pris pour l'application du principe de précaution est clair (1).

« Une trentaine d'études épidémiologiques sur l'incidence d'antennes-relais sur la population mettent en évidence des effets négatifs sur la santé animale et humaine ou sur le bien-être, poursuit Jean-Luc Guilmot. Ces études montrent des effets de perturbation du sommeil, de fatigue,

d'irritabilité, de problèmes cardiovasculaires, hormonaux, de changements au niveau de la formule sanguine, de modification de l'activité électrique du cerveau, voire chromosomique... »

N'en jetez plus ? Fil conducteur de toutes ces études, des effets conséquents sur la santé de groupes d'habitants ont été mesurés alors que le niveau des champs électromagnétiques était parfois en dessous des nor-

Le lien entre l'exposition des riverains à des antennes-relais et l'augmentation élevée du risque de cancers est établi

mes des pays les plus sévères. « Dans le cas de l'étude Hutter, réalisée voici peu en Autriche, des troubles de santé apparaissent dès 0,1 V/m, la limite la plus basse jamais aussi clairement mise en évidence dans une étude », remarque notre interlocuteur.

Plus inquiétant encore, le lien entre l'exposition des riverains à des antennes relais de téléphonie

mobile et l'augmentation élevée du risque de cancers est établi dans plusieurs cas (Saint-Cyr-l'École en France, Usfie en Israël...), rapporte le docteur Roger Santini, dans une synthèse réalisée sur l'état de la question.

C'est aussi le cas de l'étude Eger réalisée auprès de 1.000 patients des médecins de la ville de Naila, en Allemagne. Les résultats montrent que la proportion de nouveaux cas de cancer est significativement plus élevée parmi les patients qui ont vécu les 10 dernières années à une distance inférieure à 400 mètres des sites d'émetteurs cellulaires. Les auteurs constatent encore que le risque relatif de contracter un cancer a triplé entre 1999 et 2004.

Alors que la communauté scientifique a multiplié les appels à la prudence, le gouvernement fédéral adoptait l'an dernier des normes sept fois plus élevées

(20,6 volts par mètre) que celles recommandées par le Conseil supérieur d'hygiène (3 V/m). À l'Institut belge des postes et des télécommunications, on remarque que plus de 80 % de stations émettent en dessous de 3 volts par mètre. Mais même ces 3 volts apparaissent trop élevés pour de nombreux acteurs qui prônent un maximum de 0,6 volt dans l'état actuel des connaissances.

« Une prise de conscience de la dangerosité de la technologie employée dans la téléphonie mobile est urgente, concluait en mai Roger Santini, décédé depuis lors, dans son dernier article consacré à la question. Il convient dès à présent d'appliquer le principe de précaution et de mettre en œuvre d'autres mesures de radioprotection. » ■

CHRISTOPHE SCHOONE

(1) www.001.be.cx

REPÈRES

Les normes d'émission. En Belgique, 20,6 volts par mètre pour une antenne de 900 mhz ; en Italie, 6,1 v/m, au Luxembourg, 3 v/m ; en Suisse, 0,5 v/m, en Toscane, 0,6 v/m ; à Paris, 2 v/m. L'Europe recommande 41 v/m. Au Pays-Bas, il n'y a pas de normes mais 50 villes et communes ont adopté un mo-

datore en attendant des normes. A Strasbourg, plus aucune nouvelle antenne n'est autorisée. En France, une proposition de loi vise à interdire l'implantation de stations-relais dans un rayon de 300 mètres autour des lieux habités. En Suède, des « zones blanches » de faible niveau d'exposition (0,1 v/m)

ont été créées. **Infos.** Teslabel, BP. 89, 1170 Bxl. Tél : 02.673.12.01, www.teslabel.be. Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques, www.criem.org ; www.001.be.cx ; www.next-up.org ; www.eumwa.org ; www.biapt.be www.who.int.

« On manque beaucoup de prudence »

ENTRETIEN
Président de l'Association européenne micro-onde, le professeur émérite André Vanler Vorst (UCL) est membre des Conseils de santé en Belgique et aux Pays-Bas.

De nouvelles études révèlent les risques pour la santé liés aux antennes-relais...

Ces antennes constituent un risque, c'est incontestable. La dif-

fusion de tumeurs ne sera possible qu'après au moins dix ans et peut-être quinze ou vingt. Le GSM a été introduit dans notre pays en 1994 et s'est fortement répandu à partir de 1998-1999. C'est après 2013 que l'on pourra dire si le nombre de tumeurs en rapport avec ce nouveau risque est significatif au plan statistique.

Les associations demandent de rabaisser des normes de 20,6 à 0,6 volt par mètre.

sant qu'il s'agissait d'une valeur maximale calculée en tenant compte de l'ensemble des émissions dans la bande de fréquence considérée. Les 0,6 V/m de Salzbourg ne concernent qu'une valeur moyenne, pas même calculée sur 24 heures mais sur une année et ne concernent que les émissions GSM d'autre part.

La proposition du Conseil de santé tient-elle compte d'autres facteurs de risques que l'effet ther-

tion de 30 min. La norme belge a divisé cet effet par 50, limitant l'augmentation de température à 2 centièmes de degré. En recommandant 3 V/m, le Conseil de santé divise encore la puissance par cinquante, ce qui signifie que d'autres facteurs de risque sont pris en compte...

Vous faites valoir le principe de précaution ?

C'est une notion politique, voire juridique ou judiciaire. Pour

Le meilleur du jazz en 20 CD à collectionner chaque vendredi.

THE
JAZZ
COLLECTION

4,95 €
le CD

Cette semaine, le CD « Django Reinhardt » à 4,95€

Offre valable uniquement en Belgique du 29/9 au 12/10/06 dans la limite des stocks disponibles. En vente en librairies, hors Press Shop et Relay.

Avis aux abonnés :
Vous pouvez acquérir ce produit > soit via le libraire de votre choix > soit via le service « Collections » 120 rue Royale, 1000 Bruxelles, du lundi au vendredi, de 9 h à 15h30.



Bon pour